

COTISATIONS SOCIALES 2018 DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS

Tableaux 1 : Cotisations sociales 2018 des T.N.S

1-1 COTISATIONS ASSURANCE MALADIE

CAISSES	Nature des cotisations	Base de calcul	Taux
ASSURANCE MALADIE	Maladie – maternité Artisans & commerçants	Revenus inférieurs à 40% du PASS **	0 % à 3,16 %
		Revenus compris entre 40% et 110% du PASS	3,16 % à 6,35 %
		Revenus supérieurs à 110% du PASS	6,35 %
	Maladie – maternité Professions libérales	Revenus inférieurs à 110% du PASS	1,50 % à 6,50 %
		Revenus supérieurs à 110% du PASS	6,50 %
	Indemnités Journalières	Dans la limite de 198 660 €	0,85 %

** PASS : Plafond Annuel de la Sécurité Sociale : 39 732 € en 2018

1-2 COTISATIONS URSSAF

CAISSES	Nature des cotisations	Base de calcul	Taux
URSSAF	Allocations familiales	Revenus inférieurs à 110% du PASS **	0 %
		Revenus compris entre 110% et 140% du PASS	0 % à 3,10 %
		Revenus supérieurs à 140% du PASS	3,10 %
	CSG-CRDS	Totalité du revenu professionnel + cotisations sociales obligatoires	9,70 %

CAISSES	Nature des cotisations	Base de calcul	TAUX
ASSURANCE VIEILLESSE (RETRAITE)	De base Artisans & commerçants	Dans la limite de 39 732 €	17,75 %
		Au-delà de 39 732 € de revenus	0,60 %
	De base Professions libérales	Dans la limite de 39 732 €	10,10 %
		Au-delà de 39 732 € de revenus	1,87 %
	Complémentaire	Dans la limite de 37 846 € de revenus	7,00 %
		De 37 846 € à 158 888 € de revenus	8,00 %
	Invalidité-décès	Dans la limite de 39 732 € de revenus	1,30%

Tableau 2 : Cotisations TNS – 1ère année d'activité en 2018

CAISSES	Nature des cotisations	Base 2018	Taux	Montant
ASSURANCE MALADIE	Maladie – maternité	7 549	0 à 3,16 %	113
	Indemnités Journalières	15 893	0,85 %	135
Total 1				248
URSSAF	Allocations familiales	7 549	0 %	0
	CSG-CRDS	7 549	9,70 %	732
Total 2				732
RETRAITE	De base	7 549	17,75 %	1 340
	Complémentaire	7 549	7,00 %	528
	Invalidité – décès	7 549	1,30 %	98
Total 3				1 966
Total (pour 12 mois d'activité)				2 946

Tableau 3 : Cotisations sociales 2018 – micro-entrepreneurs bénéficiant de l'ACCRE

ACTIVITES	Période 1*	Période 2*	Période 3*
Commerces & hébergement (BIC)	3,20 %	6,40 %	9,6 %
Prestations de services (BIC,BNC)	5,50 %	11,00 %	16,50 %
Activités libérales relevant de la CIPAV (BNC)	5,50 %	11,00 %	16,50 %

* **Période 1** : jusqu'à la fin du troisième trimestre civil, suivant le début d'activité.

* **Période 2** : pour les 4 trimestres civils suivants.

* **Période 3** : pour les 4 trimestres civils suivants.